



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 septembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 septembre 2014

Publié le 24 septembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

#### ***Membres titulaires présents :***

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Édouard CAVIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.

#### ***Membres suppléants avec voix délibératives présents :***

M. Dominique SARTOR

#### ***Membres titulaires absents :***

M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Hervé BRUYERE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François NOWOTNY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Frédéric COURT pouvoir à M. Dominique SARTOR
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

---

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Fondation Nationale de Sciences Politiques (Sciences Po Dijon) - Convention de partenariat - Années universitaires 2014-2017**

Le Grand Dijon poursuit la politique d'attractivité de son territoire, en vue d'assurer un développement économique durable. La présence des pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel de son attractivité. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon accompagne et soutient les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche comme Sciences Po Dijon.

Depuis 2001, le Grand Dijon a vivement soutenu, aux côtés de la Région Bourgogne, le 1er cycle Est-européen de Sciences Po Dijon. Le campus de Sciences Po Dijon, c'est 213 étudiants, dont 151 sur site, de 30 nationalités.

Depuis 2008, une convention cadre de partenariat est renouvelée entre la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le Grand Dijon et la Ville de Dijon afin de contribuer au financement du premier cycle Est-européen de Sciences Po Dijon à hauteur de 123 000 €.

Lors de la cérémonie du Master 2014 à Paris, le major de promotion « summa cum laude » est un étudiant roumain issu du campus dijonnais. Sept autres ex-dijonnais dont 3 françaises ont obtenu leur diplôme avec mention « cum laude ».

Sur les 1 964 diplômés 2014, 38 sont issus du campus dijonnais, dont 21 % qui ont obtenu leur diplôme avec mention, contre 13,7 % pour le reste de la promotion, cela souligne la qualité de l'enseignement dispensé à Sciences Dijon.

Il est proposé de reconduire, pour les années universitaires 2014-2017, une convention de partenariat d'objectifs et de moyens, tripartite, entre la Fondation Nationale de Sciences Politiques, la Ville de Dijon et le Grand Dijon autour de 3 axes principaux :

- poursuivre le développement à Dijon d'un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort, et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;
- mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération, autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement de la citoyenneté européenne tout en permettant d'agir localement ;
- développer la coopération avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, à travers la réalisation d'échanges de savoir-faire et la recherche de stratégies concernées pouvant avoir un effet structurant pour le Grand Dijon et la Ville de Dijon.

Au vu des atouts en terme d'attractivité de notre territoire que représente le campus universitaire de Sciences Po Dijon, avec des effectifs toujours croissants, il est proposé que le Grand Dijon continue de verser une subvention annuelle de fonctionnement à Sciences Po Dijon à hauteur de 123 000 €, pour les trois prochaines années universitaires 2014-2017.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention annuelle de 123 000 € à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, sur la période de 3 ans de 2014 à 2017, afin de financer l'opération énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'année 2015.

**Fondation Nationale  
des Sciences Politiques de  
Paris  
27, rue Saint-Guillaume**

**PARIS**

**Ville de Dijon  
Palais des États de  
Bourgogne**

**DIJON**

**Communauté de  
l'agglomération dijonnaise  
40, avenue du Drapeau**

**DIJON**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Sciences Po, campus de Dijon - Grand Dijon - Ville de Dijon**

**Années universitaires 2014 - 2017**

Vu la délibération du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise du 10 octobre 2002 déterminant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2003 décidant d'un soutien au Premier cycle est-européen de Sciences Po Paris à Dijon,

### **ENTRE**

**La communauté de l'agglomération dijonnaise**, sise 40, avenue du Drapeau à Dijon, représentée par son président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 25 septembre 2014 ci-après désignée « Le Grand Dijon »,

**La Ville de Dijon**, sise Palais des États de Bourgogne à Dijon, représentée par son maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 ci après désigné « La Ville de Dijon »,

**La Fondation nationale des Sciences Politiques (FNSP)**, sise 27, rue Saint-Guillaume à Paris, représentée par Monsieur Frédéric Mion, son administrateur, ci-après désignée « Sciences Po ».

Il est convenu ce qui suit

### **PREAMBULE**

Capitale régionale à vocation européenne, Dijon possède de nombreux atouts à promouvoir à l'international : riche patrimoine architectural, institutions culturelles créatives, tissu économique développé, enseignement supérieur et recherche de qualité, lieu de rendez-vous internationaux, richesses touristiques, qualité de vie et art de vivre.

Le Grand Dijon poursuit la politique d'attractivité de son territoire, en vue d'assurer un développement économique dynamique et durable. La présence de pôles d'excellence, en matière

d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel de l'attractivité du territoire de l'agglomération dijonnaise. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon accompagne et soutient l'enseignement supérieur.

Le Grand Dijon poursuit, par ailleurs, une politique internationale et européenne, sur le plan économique comme sur le plan culturel. A cet effet, le Grand Dijon souhaite développer des liens économiques et culturels avec des pays et villes étrangères, au moyen d'échanges scolaires, universitaires, de congrès, de manifestations culturelles d'envergure, de projets de coopération et de partenariats.

La Ville de Dijon mène, depuis plusieurs années, une politique active en matière de relations internationales. Elle soutient, accompagne et développe l'ouverture et le rayonnement international de son territoire dans différents domaines, tels que l'éducation, la jeunesse, la culture, l'écologie urbaine, l'action sociale, l'enseignement supérieur ou encore le développement solidaire. Les échanges avec ses villes partenaires s'inscrivent également dans cette logique. Aussi, tout au long de l'année, de nombreuses actions sont mises en place en direction du grand public afin de développer la citoyenneté européenne à Dijon.

Plus spécifiquement, l'émergence de l'espace métropolitain Rhin-Rhône, la mise en service de la ligne à grande vitesse, la présence de nombreuses villes partenaires de Dijon situées dans les pays d'Europe centrale, orientale et balkanique, le soutien apporté à la section tchèque du lycée Carnot et la présence à Dijon du campus européen de Sciences Po Paris à Dijon constituent les motifs pour lesquels la Ville entend particulièrement promouvoir et développer son action en direction de l'Europe centrale et orientale.

Créé en 2001, le campus européen – Europe centrale et orientale de Sciences Po à Dijon accueille des étudiants français et étrangers, admis au Collège universitaire de Sciences Po pour y effectuer une scolarité de 3 ans, consacrée aux études pluridisciplinaires et méthodologiques en sciences sociales et humaines et aboutissant à un diplôme de *Bachelor*. Le campus de Dijon est l'un des sept campus (aux côtés de ceux du Havre, de Menton, de Nancy, de Paris, de Poitiers et de Reims) qui composent le Collège universitaire de Sciences Po.

Depuis 2001, environ 700 étudiants ont fréquenté l'antenne dijonnaise de Sciences Po. En 2013-2014, 213 étudiants sont inscrits, dont 151 sont présents sur site toute l'année (les étudiants de 3<sup>ème</sup> année effectuant un séjour d'études ou un stage à l'étranger). Entre 50 et 65 % des étudiants accueillis par ce campus sont de nationalité étrangère, pour la plupart originaire d'Europe centrale et orientale.

De même que les étudiants français, les étudiants des pays de l'Europe centrale et orientale sont recrutés selon une procédure d'admission très sélective. Une fois admis, ils suivent au sein du campus européen de Dijon les enseignements pluridisciplinaires en sciences sociales, qui font la réputation d'excellence de Sciences Po, avec une ouverture particulière sur les enjeux européens. Ils se préparent pour des carrières à haute responsabilité, dans le secteur public ou privé, à l'échelle de l'Europe élargie.

Le Grand Dijon et la Ville de Dijon souhaitent développer l'ouverture de l'agglomération à l'Europe centrale, orientale et balkanique à travers trois orientations stratégiques :

- faire connaître et promouvoir Dijon et son agglomération dans les pays de l'Europe centrale, orientale et balkanique ;
- contribuer à ouvrir Dijon et son agglomération à d'autres territoires, parmi lesquels les pays d'Europe centrale, orientale et balkanique ;
- conférer à Dijon et son agglomération le statut de « porte de l'Est en France » pour les pays de l'Europe centrale, orientale et balkanique.

Cette convention d'objectifs et de moyens se décline à travers trois objectifs opérationnels :

## **Article 1 - Objectifs opérationnels**

### **1.1. Développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel.**

#### - Promotion et recrutement internationaux et nationaux

Sciences Po développe une politique active de recrutement d'étudiants étrangers pour le campus européen de Dijon, provenant en priorité d'Europe centrale, orientale et balkanique, et contribue ainsi au rayonnement international et à la notoriété de Dijon et de son agglomération.

Plus largement, Sciences Po assure également une promotion du campus de Dijon auprès des lycéens en France, renforçant ainsi l'attractivité de l'agglomération en tant que pôle reconnu en matière d'enseignement supérieur.

#### - Égalité des chances

Sciences Po encouragera des actions visant à renforcer l'égalité des chances, grâce notamment à la mise en place de partenariats et de projets avec des lycées de l'agglomération dijonnaise.

#### - Intégration des étudiants internationaux

La Ville de Dijon et son agglomération soutiennent depuis plusieurs années le développement de l'enseignement supérieur sur leur territoire. Dans ce cadre, la meilleure intégration des étudiants dans la vie quotidienne à Dijon constitue l'une de ses priorités.

Plus particulièrement, plusieurs initiatives sont mises en place avec différents établissements d'enseignement supérieur afin d'accueillir les 3.400 étudiants internationaux dans la ville (« Journées d'accueil des étudiants internationaux », visites guidées, réception à l'hôtel de ville, Carte Culture, repas chez l'habitant, accès gratuit aux équipements sportifs, animations culturelles).

La Ville de Dijon apporte également son soutien aux étudiants internationaux à Sciences Po à travers le versement des bourses d'études en direction des étudiants les plus défavorisés et les plus méritants. Une attention particulière sera portée aux ressortissants issus des territoires partenaires de la Ville de Dijon.

#### - Accueil et formation des étudiants

Sciences Po accueille environ 210 étudiants au sein du campus de Dijon (sur trois années d'études, soit environ 70 étudiants par promotion). Le campus européen de Dijon leur assure une formation d'excellence, correspondant aux standards qui font la réputation du Collège universitaire de Sciences Po. Le socle commun d'enseignements fondamentaux pluridisciplinaires et méthodologiques est complété, à Dijon, par un approfondissement sur les affaires européennes et sur l'Europe centrale et orientale.

#### - Suivi des anciens étudiants et constitution d'un réseau

Sciences Po assure un suivi de ses anciens étudiants et encouragera la mise en place d'un réseau structuré pouvant profiter aux collectivités, aux acteurs économiques ainsi qu'aux organismes accueillant les anciens étudiants du campus européen de Sciences Po à Dijon.

### **1.2. Mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et la citoyenneté européenne sur le territoire.**

#### - Événements organisés par Sciences Po

Sciences Po développe des conférences animées par des personnalités reconnues pour leur expertise ou expérience, et qui interviennent sur des sujets historiques, économiques, politiques ou culturels, portant notamment sur les pays de l'Europe centrale et orientale et plus généralement sur les questions concernant l'Union européenne.

Les chercheurs des centres de recherche de Sciences Po (notamment du Centre d'Études et de Recherches Internationales de Sciences Po) interviennent, entre autres, à ces occasions. Tous ces événements sont ouverts à un large public et une large publicité. Ils permettent de renforcer l'attractivité et la notoriété de Dijon et son agglomération dans la communauté académique européenne.

#### - Événements à Dijon auxquels est associé Sciences Po

La Ville de Dijon, en collaboration avec l'Académie de Dijon, le campus européen de Sciences Po Paris à Dijon, le centre Europe Direct Dijon - Bourgogne, la maison de Rhénanie-Palatinat et l'université de Bourgogne, propose, chaque année, durant le mois de mai un temps fort intitulé le « Printemps de l'Europe à Dijon ». Les objectifs généraux sont les suivants : interroger l'un des grands enjeux de l'Union européenne et favoriser les synergies entre les acteurs quotidiens de l'Europe à Dijon par le biais d'expositions, de conférences, de débats et d'animations.

Au-delà des manifestations culturelles, de ses partenariats riches et diversifiés, Dijon souhaite rayonner dans le monde à travers sa capacité à accueillir et/ou organiser des événements d'ampleur internationale, pour démontrer son dynamisme et son ouverture sur le monde.

Dans le cadre de ce partenariat, un forum à vocation européenne et internationale associant des représentants du monde de l'entreprise, de la politique, de l'université ainsi que des intellectuels et des médias sera mis en place tous les deux ans (2015 et 2017). Il aura pour objectif d'échanger sur les enjeux économiques et sociaux de l'Europe centrale, orientale et balkanique et pourra impliquer plus largement les pays membres de la CEI.

Par ailleurs, au quotidien, le campus de Sciences Po cherche activement à développer les relations de partenariat avec l'éventail le plus large des partenaires locaux : associations intéressées par les enjeux européens et internationaux, établissements culturels (Opéra de Dijon, Consortium, Musée des Beaux-Arts, etc.), acteurs de la vie économique (notamment la CGPME, le MEDEF, des représentants des filières industrielles, l'Agence de développement économique, etc.).

#### - Événements organisés par les étudiants

Les étudiants de Sciences Po, à travers leurs « projets collectifs » ou leurs associations (exemple : « Bourgogne Balkans Express », etc), contribuent à l'animation de la vie intellectuelle, culturelle et citoyenne de l'agglomération.

Des événements divers (expositions, conférences, spectacles, etc.) ou encore des projets de formation ou de sensibilisation ciblant soit le grand public, soit un public défini (écoliers, collégiens, lycéens, personnes âgées, etc.) sont régulièrement organisés. Ces initiatives feront l'objet d'un soutien global de la Ville de Dijon, notamment si elles mobilisent fortement les habitants.

**1.3. Développer la coopération avec d'autres organisations nationales ou internationales à travers la réalisation pouvant avoir un effet structurant pour le Grand Dijon et la Ville de Dijon dans différents domaines : attractivité et développement économique, éducation, sciences humaines, égalité des chances, citoyenneté active, financements communautaires.**

#### - Coopération avec le Grand Dijon et la Ville de Dijon

Sciences Po, le Grand Dijon et la Ville de Dijon mettront en œuvre des partenariats de travail

centrés sur le développement des relations avec les pays d'Europe centrale et orientale. Dans cette optique, Sciences Po mettra à la disposition des deux collectivités l'expertise et la volonté institutionnelle qu'elle peut mobiliser dans ce domaine.

Cette coopération peut inclure la mise en place de projets européens, d'actions d'experts dans des domaines précis, l'accueil de délégations étrangères, l'encadrement de stages dédiés, ou encore l'intégration des préoccupations du Grand Dijon et de la Ville de Dijon dans la définition des thèmes des travaux pratiques, menés par les étudiants de Sciences Po dans le cadre de leurs études.

Les élus ainsi que les agents de Dijon et de son agglomération pourront également, selon des modalités à définir d'un commun accord, participer à des sessions de formation continue proposées par Sciences Po.

- Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur visant à promouvoir l'attractivité du territoire du Grand Dijon en tant que pôle d'excellence dans ce domaine.

Sciences Po poursuivra ses coopérations, notamment avec l'Université de Bourgogne, l'ESC Dijon-Bourgogne. Des événements académiques renforceront le rayonnement international de Dijon ou la sensibilisation du grand public aux enjeux politiques, économiques et sociaux du monde contemporain.

## **Article 2 - Moyens - Participation financière**

### **2.1. Investissement**

En 2002, le Grand Dijon a soutenu financièrement la réhabilitation des locaux destinés au campus européen de Sciences Po Dijon au moment de son installation, puis a participé, aux côtés du Conseil régional de Bourgogne, à la rénovation du bâtiment annexe en 2010.

En effet, les effectifs d'étudiants inscrits sont passés de 35 en 2001 à 213 à la rentrée 2013 et probablement plus de 220 à la rentrée 2014.

Cette augmentation de l'effectif s'explique par la renommée grandissante du campus, mais aussi par le choix de Sciences Po de permettre l'accès à des élèves anglophones, mais faiblement francophones au moment de l'admission, en leur proposant un programme spécifique (le « programme à français renforcé »), ce qui élargit de manière significative son potentiel de recrutement en Europe centrale et orientale. Cette action pilote vise à promouvoir l'enseignement supérieur français, dans un monde largement dominé par la langue anglaise.

La question des locaux se pose donc avec acuité, c'est pourquoi la Fondation Nationale de Sciences Politiques a souhaité réhabiliter le bâtiment annexé au 14, avenue Victor Hugo, ce dernier n'ayant pas été rénové lors de la réhabilitation du bâtiment principal.

### **2.2. Fonctionnement**

Une subvention annuelle d'un montant de 123.000 € sera versée à Sciences Po par le Grand Dijon pour le soutien au fonctionnement du campus européen du collège universitaire de Sciences Po à Dijon. Le montant de cette subvention devra être intégralement affecté aux dépenses relatives au fonctionnement de ce campus.

La Ville de Dijon versera une subvention annuelle s'élevant à 32.360 € en 2015, 32.360 € en 2016 et 42.360 € en 2017, destinée à soutenir le fonctionnement du campus européen de Sciences Po à Dijon.

Ce montant est composé comme suit :

- 27.360 € par an destinés au versement de bourses d'études pour les étudiants étrangers,
- 10.000 € en 2017 pour l'organisation de la rencontre à vocation européenne / internationale,
- 5.000 € par an versés pour soutenir les « projets collectifs » et les associations étudiantes (exemple : « Bourgogne Balkans Express », etc) du campus de Dijon, portant sur la citoyenneté européenne.

## **Article 3 - Suivi**

### **3.1. Comité de suivi**

Une fois par an, un comité de suivi tirera le bilan du partenariat entre le Grand Dijon, la Ville de Dijon et Sciences Po, réunissant a minima un représentant de Sciences Po, un élu du Grand Dijon, un élu de la Ville de Dijon, un représentant des services du Grand Dijon et un représentant des services de la Ville de Dijon. A tout moment au cours de l'année, l'un des partenaires peut demander une réunion supplémentaire de ce comité.

### **3.2. Bilan et projet d'activité**

Le directeur du campus européen de Sciences Po présentera, lors de chaque réunion annuelle du comité de suivi, un bilan des activités, le bilan financier et le compte d'exploitation de l'année écoulée, et présentera à cette occasion les projets pour l'année à venir.

### **3.3. Contrôle financier par le Grand Dijon et la Ville de Dijon**

Afin de justifier de l'usage de la subvention allouée, Sciences Po s'engage à fournir au Grand Dijon et à la Ville de Dijon avant le 30 juin de chaque année une présentation détaillée du budget du campus européen de Dijon exécuté au cours de l'année civile précédente, ainsi que les conclusions annuelles du commissaire aux comptes relatives à cet exercice budgétaire.

### **3.4. Communication**

En contrepartie du soutien de la Ville de Dijon et du Grand Dijon, Sciences Po s'engage à valoriser l'accompagnement des collectivités. Un soin particulier sera donné à la mise en valeur de leur image:

- en insérant, sur l'ensemble des supports de communication (papier, numérique, audio, vidéo), les logos de la Ville de Dijon et du Grand Dijon. Ces logos devront y figurer de façon lisible, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires,
- en disposant sur les sites de ses manifestations éventuelles des banderoles « Ville de Dijon » et « Grand Dijon ».

## **Article 4 - Modalités de paiement**

Les subventions de fonctionnement seront versées annuellement à Sciences Po.

## **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention de partenariat est conclue pour les période universitaires 2014-15, 2015-16 et 2016-17 , à compter de sa signature par les trois parties.

Fait à Dijon, en trois exemplaires originaux,

Le

**Fondation Nationale  
des Sciences Politiques**

**La Ville de Dijon**

**Communauté de  
l'Agglomération Dijonnaise**

**L'Administrateur**

**Le Maire**

**Le Président**

**Frédéric Mion**

**Alain Millot**

**Alain Millot**